

Barème honoraires de transaction charge vendeur

TERRAINS A BATIR	12 000 € forfaitaires
Jusqu'à 80 000 €	10 % TTC
De 80 000 € à 150 000 €	8 % TTC
De 150 000 € à 300 000 €	6 % TTC
Au-delà de 300 000 €	5 % TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires appliqués seront les honoraires de l'agence détentrice du mandat initial.

Estimation de la valeur de votre bien

150 € TTC déductibles des honoraires d'agence au terme de la transaction finale.

Barème honoraires de location

Le décret encadrant la rémunération des honoraires imputables aux locataires (locations de la loi du 6 juillet 1989) a été publié au Journal Officiel du 6 août 2014 (décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014).

- Zone très tendue A bis – **24€/m²**
- Zone tendue **20€/m²**
- Zone non tendue **16€/m²**

Etat des lieux entrée / sortie : **6€/ m²**

A partager **par moitié** entre le **locataire** et le **bailleur**.

+ 200€ TTC : frais d'entremise **à la charge du bailleur**.

Note d'honoraire délivrée à chaque transaction / location. (TVA APPLICABLE 20 %)